

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

DEPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EN VIGUEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le **rôle triennal d'évaluation foncière** pour la ville de Barkmere devant être en vigueur **pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027** a été déposé à mon bureau, le 18 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au vendredi, de 9h à 16h. Sauf les jours fériés.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

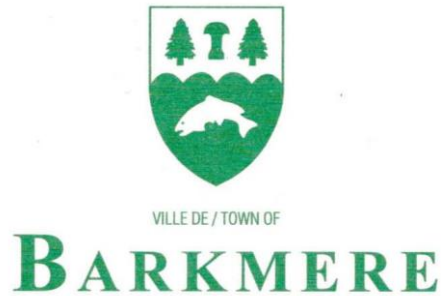
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant le 1^{er} mai 2025 ; (au plus tard le 30 avril 2025).**
- être déposée ou y être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Ville de Barkmere,
199, chemin Barkmere,
Barkmere (Québec) J0T 1A0 ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la **M.R.C. des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visé par la demande.

DONNÉ À Barkmere, province de Québec, ce 19^e jour du mois de septembre 2024.

Martin Paul Gélinas
Directeur général et Secrétaire-trésorier



TOWN OF BARKMERE RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE

**DEPOSIT OF THE THREE-YEAR
PROPERTY ASSESSMENT ROLL
IN FORCE FOR THE FISCAL YEARS
2025-2026-2027**

PUBLIC NOTICE is given by the undersigned that the **Three-Year Property Assessment Roll for the fiscal years of 2025, 2026 and 2027** has been deposited at my office on September 18th 2024 and that any person may examine it at the said place, from Monday to Friday, from 9 am to 4 pm, except on holiday.

According with the provisions of article 74 and following of an Act Respecting Municipal Taxation, notice is also given that any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the roll relating to a property owned by himself or another person, may file an application for review in that regard following section I, chapter X of said act.

To be admissible, such an application must meet the following requirements:

— Must be filed **before May 1st 2025; (The last day being April 30th 2025).**

— Be deposited at the following place of sent by registered letter:

Town of Barkmere
199, chemin Barkmere
Barkmere, Québec, J0T 1A0

— Be filed on the prescribed form which may be obtained at the place mentioned above.

— Be accompanied by the amount of money determined according to By-Law 381-2022 of the **MRC des Laurentides** and applicable to the single unit of assessment in regard of the application.

GIVEN AT Barkmere, QC, this 19th day of September 2024.

Martin Paul Gélinas
General manager Secretary-Treasurer

Certificat de publication d'un avis public

Je, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Barkmere pour les années 2025-2026-2027 en affichant une copie sous forme prescrite par le règlement 247 concernant la publications des avis municipaux de la ville de Barkmere sur le site internet www.barkmere.ca suivi d'une signification de cet affichage par courriel à toutes les adresses de la banque d'adresses de courriel de la ville de Barkmere.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 19^e jour du mois de septembre 2024.



*Me Martin Paul Gélinas
Directeur général et secrétaire-trésorier*